

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ATTRIBUTION DE LICENCES DE RADIOMESSAGERIE

Emis à Nouakchott, le 10 Août 2000

TABLE DES MATIERES

- I/ INTRODUCTION**
- II/ CONTEXTE**
- III/ QUESTIONNAIRE**

I/ INTRODUCTION

1.1 Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a engagé depuis 1998, une réforme de libéralisation des services de télécommunications dont un des principaux objectifs consiste à favoriser la participation du secteur privé à l'exploitation et au financement des services de télécommunications. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a ainsi engagé simultanément plusieurs missions relatives à la réforme des télécommunications en Mauritanie, dont les principales ont trait à :

- la séparation du secteur des postes et des télécommunications.
- la mise en place du cadre réglementaire des télécommunications.
- la privatisation de l'opérateur national, la Mauritel.
- l'élaboration d'une stratégie d'accès aux télécommunications en milieu rural.

1.2 La loi n° 99.019 du 11 juillet 1999 relative aux télécommunications en République Islamique de Mauritanie prévoit que la régulation, le contrôle et le suivi des activités des opérateurs du secteur des télécommunications sont assurés par l'Autorité de Régulation. L'indépendance dont bénéficie cette autorité et l'ensemble du nouveau dispositif légal et réglementaire mis en place, établissent un cadre moderne propice au développement des télécommunications en République Islamique de Mauritanie dans un contexte de libéralisation, de privatisation et de concurrence loyale.

1.3 L'Autorité de Régulation envisage de lancer un appel d'offres relatif à l'attribution d'une ou plusieurs licences pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de radiomessagerie en République Islamique de Mauritanie.

1.4 En application de la déclaration de politique sectorielle du 22 mars 1998 et de la nouvelle loi, le Conseil National de Régulation, organe de direction de l'Autorité de Régulation, a décidé de l'attribution d'une ou plusieurs licences de Radiomessagerie à des opérateurs privés par le biais d'un appel d'offres international ouvert, transparent et concurrentiel.

1.5 Suite à l'octroi de ces licences pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de radiomessagerie, la République Islamique de Mauritanie disposera de plusieurs opérateurs de radiomessagerie dont un est déjà installé à Nouakchott.

1.6 L'objectif du présent appel à manifestation d'intérêt est de permettre au processus d'appel d'offres de prendre en considération la nature des opérateurs intéressés et les modalités de leur

intérêt pour affiner les conditions du futur appel d'offres : le dossier d'appel d'offres sera disponible au cours du mois d'octobre 2000.

1.7 Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent parvenir en retour, avant le 20 Septembre 2000, sous pli scellé et recommandé, portant mention sur l'enveloppe " Manifestation d'intérêt pour licences de Radiomessagerie " à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation
14,Îlot Z
B.P. 4908 Nouakchott, Mauritanie

Il doit être répondu au questionnaire en langue française, les états financiers, prospectus et brochures techniques des opérateurs intéressés peuvent être fournis dans une autre langue. Il serait souhaitable que toutes les questions reçoivent des réponses, sachant que celles-ci sont strictement confidentielles et qu'elles n'engagent aucunement l'opérateur intéressé.

II/ CONTEXTE

1. Situation géographique

La Mauritanie est située sur la côte nord-ouest de l'Afrique.

Elle est frontalière du Sahara Occidental (1050 km) et de l'Algérie (450 km) au Nord, du Mali (2300 km) à l'Est et du Sénégal (800 km) au Sud. A l'Ouest, elle est bordée par l'Océan Atlantique sur plus de 700 km.

Elle s'étend sur 1,3 millions de km².

Pays désertique à 90%, il est composé de régions sablonneuses (région occidentale), montagneuses (région centrale), de formation dunaires (région orientale) et de la vallée du fleuve Sénégal (au Sud). L'altitude maximale est de 910 m.

Le territoire de la Mauritanie ne comporte pas de terres arables. Les pâturages représentent 98% et les forêts 4% de la superficie. Les terres fertiles sont concentrées dans les plaines alluviales du Sud, le long du fleuve Sénégal, seul cours d'eau permanent du pays. Les terres irriguées représentent 490 km².

La Mauritanie connaît un climat sahélien sec et chaud. La saison humide a lieu durant les mois de juin à août. Les faibles précipitations ne dépassent pas 150 mm par an en moyenne. Au Sud, elles atteignent 400 mm par an

2. Population

La Mauritanie compte 2,568 millions d'habitants. La densité de la population est de 2,2 habitants au km², sa croissance est de 2,9 %.

La population est concentrée notamment à Nouakchott, la capitale (600 000 habitants) et à Nouadhibou (70 000 habitants), la capitale économique. La population est concentrée sur 1/5 du pays.

L'évolution démographique a été marquée par une forte sédentarisation de la population (88% en 1999 contre 5% en 1960). Un exode rural massif a conduit 50% de la population à vivre dans les villes.

50% de la population a moins de 18 ans. L'espérance de vie est de 51 ans et le taux de mortalité est de 76,46/1000.

Les langues nationales sont l'arabe (langue officielle), le pular, le soninké et le oulof. Le français demeure la langue généralement utilisée dans les affaires.

Le taux d'alphabétisation est de 58 %. Le taux de scolarisation en enseignement fondamental est de 86,6%, soit 373 785 élèves dont 48,46% sont des filles.

3. Infrastructures

L'infrastructure routière couvre 8 900 km (dont près de 2 000 km de routes bitumées).

La seule ligne de chemin de fer, longue de 700 km environ relie les gisements de fer de Zouérat et le port de Nouadhibou. Elle est exploitée par la compagnie minière d'Etat.

La Mauritanie compte six ports, dont deux à Nouakchott (1 port en eaux profondes), et quatre à Nouadhibou.

Sur les 26 aéroports du pays, 8 possèdent une piste bitumée.

4. Le cadre politique

Protectorat en 1903, la Mauritanie devient une colonie française en 1920, rattachée à l'Afrique occidentale française (AOF). Elle est dotée du statut de territoire d'outre-mer (TOM) en 1946. Elle acquiert l'autonomie interne en 1956 et l'indépendance le 28 novembre 1960.

Marqué par sa stabilité et sa sécurité, le cadre politique mauritanien s'est vu doté d'une nouvelle constitution en 1991. Elle instaure le multipartisme et prévoit la tenue d'élections. Aujourd'hui la République islamique de Mauritanie est présidée par Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, élu au suffrage universel en 1996. L'Assemblée nationale comprend 79 députés et le Sénat 56 membres.

5. Cadre économique

L'économie de la Mauritanie est caractérisée par un secteur moderne dominé par l'exploitation des mines de fer et la pêche industrielle, ainsi qu'une agriculture irriguée qui ne couvre pas les besoins du pays et un secteur commercial dynamique.

L'industrie minière : les gisements ferreux de Zouérat sont exploités par la Société nationale industrielle et minière (SNIM). 12ème producteur mondial, la Mauritanie exploite un fer d'excellente qualité (65% de teneur en fer pur). La production de fer s'est élevée à 11,5 millions de tonnes en 1997 mais le déclin de la demande mondiale a conduit à une baisse de la production. Cette ressource qui constituait la principale source de devises a été supplantée par la pêche.

La pêche industrielle : les eaux de la Mauritanie sont parmi les plus poissonneuses de la planète. L'exploitation des ressources halieutiques a représenté 48% des exportations et 23%

du budget de l'Etat en 1997. La Mauritanie doit faire face à la surexploitation de ces ressources, notamment par les flottes étrangères. Depuis 1987, le Gouvernement a substitué des sociétés d'économie mixte au régime des licences accordées aux étrangers et a limité les quantités prélevées afin de lutter contre cette surexploitation.

L'industrie manufacturière : elle est peu développée en dehors des activités liées à la pêche (industrie de conservation). Elle est notamment confrontée au coût de l'énergie.

L'agriculture et l'élevage : concentrés au Sud et à l'Est du pays, ils sont soumis aux aléas climatiques comme les grandes sécheresses. La superficie de terres irriguées devrait cependant augmenter grâce à l'aménagement du fleuve Sénégal (construction de barrages).

Les services : le secteur tertiaire a été dynamisé par la libéralisation de l'économie et reste dominé par les activités commerciales.

Il n'existe pas de restrictions aux importations sauf pour motifs religieux (alcool), sanitaires (certains végétaux) ou d'ordre public (armes, munitions, explosifs...). Les droits de douane sont assis sur la valeur en douane et sont liquidés selon les accords commerciaux ou tarifaires. Ainsi, les produits originaires de l'Union européenne, du Maroc ou de l'Algérie ne sont soumis à aucun droit de douane. Les autres produits sont soumis à un taux de 5%. Aux droits de douane s'ajoutent un droit fiscal (de 0 à 148%), la TVA (de 5 à 14%), un droit minimum forfaitaire (4%) et une taxe de consommation sur certains produits (en fonction de leur valeur). L'ensemble des importations est frappé d'une taxe statistique et les produits pétroliers d'une taxe supplémentaire.

Tableau 1. Données de l'économie de la Mauritanie:

PIB (1998)	960 millions de dollars
PIB par habitant (1998)	385 dollars
Croissance du PIB	+ 4,5%
PIB par secteur	Agriculture (40%), industrie (29%), services(31%)
Répartition de la population active (1997)	Agriculture (67%), industrie (10%), services(23%)
Inflation	4,08% (en 1999)
Exportations	562 millions de dollars Japon (22%), Italie (16%), France (14%)
Importations	552 millions de dollars France (30%), Algérie (10%), Espagne (7%), Chine(6%), Etats-Unis (3%)
Dettes	2 milliards de dollars
Dettes /PIB	208% (en 1998)

En 1992, le Gouvernement a engagé un Programme de redressement économique et financier (PREF) en partenariat avec la Banque Mondiale, le FMI et les pays donateurs. Sa mise en œuvre a abouti à des résultats significatifs en matière d'objectifs structurels, de libéralisation

des prix, de restructuration du système bancaire et des entreprises publiques et de réforme de la fiscalité.

La Mauritanie est éligible à l'Initiative sur la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Elle a signé en 1998 avec le FMI et la Banque mondiale un accord en vue de bénéficier d'importantes réductions de sa dette bilatérale. En contrepartie, elle a dû adopter de nouvelles réformes structurelles visant notamment à libéraliser de nouveaux secteurs jusqu'ici restés sous monopole de l'Etat : transports aériens, eau, électricité et télécommunications.

La Mauritanie bénéficie de la Banque mondiale d'une aide de 728 millions de dollars (juillet 1999) consacrés à 13 projets dont la réforme du secteur postal et des télécommunications (10,8 millions de dollars).

Tableau 2. Données sur le secteur des télécommunications de la Mauritanie:

Nombre de lignes de téléphone pour 1000 habitants (1999)	6
Nombre de signalisation de dérangements pour 100 lignes (par mois 1999)	19
Temps d'attente pour l'installation d'une ligne (en jours, à Nouakchott) (1999)	82
Prix moyen d'une communication internationale (dollars/3mn en 1996)	5,21

Source : Mauritel et Banque mondiale

III/ QUESTIONNAIRE

Sommaire du questionnaire

Présentation de l'opérateur intéressé

Expérience de l'opérateur intéressé

Aspects techniques, spécifiques aux licences de radiomessagerie en Mauritanie

Aspects financiers spécifiques aux licences de radiomessagerie en Mauritanie

3.1 Présentation de l'opérateur intéressé

- - Rapport annuel en Français ou, à défaut.

. Raison sociale de la société.

. Date de création de la société.

. Nom et adresse de la société mère (cas de filiale).

. Montant du capital social .

- Nom des mandataires à contacter, titres, adresses, numéros de téléphone et fax ainsi que leur adresse électronique s'il y a lieu

-Secteur d'activité principal de la société : Ingénierie, Finances, Exploitant de réseau, (ou autre à spécifier).

3.2 Expérience de l'intéressé

2.1 Etes vous actionnaire d'une (ou plusieurs) société(s) titulaire(s) d'une licence de radiomessagerie ? ⁽²⁾

2.2 Quelle est la norme technique utilisée par cette société ?

2.3 Quel est le montant (en %) de votre participation ?

2.4 Depuis combien de temps détenez vous cette participation ?

2.5 Quel est le nombre actuel d'abonnés de radiomessagerie que vous gérez ? Dans quels pays ? ⁽³⁾

2.6 Quels sont les services que vous offrez ?

2.7 Quelle est la politique tarifaire que vous suivez ? ⁽⁴⁾

2.8 Quelle est votre chiffre d'affaires des trois dernières années réalisé par réseau de Radiomessagerie exploité ?

2.9 Comment contribuez-vous au service universel ? Quelle a été votre stratégie de couverture du territoire et de population des zones non commercialement rentables, notamment en zone rurale ?

3.3 Aspects techniques, spécifiques à la licence de radiomessagerie Mauritanienne:

3.1 Quelle est la norme technique que vous envisagez d'utiliser en Mauritanie ?

3.2 Quel est votre besoin en matière de spectre de fréquences ? (Nombre de canaux et justification)

3.3 Quelle est l'architecture du réseau de radiomessagerie que vous envisagez d'installer en Mauritanie et quelle serait son évolution ?

3.4 Comment comptez-vous participer à l'accès au service universel en Mauritanie ?

3.5 Quelles sont, selon vous, les conditions minimales requises pour l'établissement d'un réseau de radiomessagerie en Mauritanie ?

⁽²⁾ Répondez à la question pour chaque société

⁽³⁾ les réponses doivent être formulées par pays où vous détenez une licence de Radiomessagerie

⁽⁴⁾ répondre brièvement

3.6 Souhaitez vous avoir une licence Nationale ou Régionale ? Dans quelles villes ?

3.4 Aspects financiers spécifiques à la licence Radiomessagerie en Mauritanie:

4.1 Quelle serait la structure de votre plan de financement pour l'exécution du programme d'investissement relatif aux équipements de radiomessagerie.

4.2 Quelle est votre estimation du nombre d'abonnés et quelle serait votre approche marketing en la matière ?

4.3 Quelles est à votre avis, le chiffre d'affaires réalisable durant les trois premières années d'exploitation ?

- au niveau National ?

- par région ?

- par agglomération ?